

## Protection et conservation de la nature

# Régénération du Marais Rouge, aux Ponts-de-Martel

Le Département de la gestion du territoire communique:

Le Marais Rouge situé sur le territoire de la commune des Ponts-de-Martel, inscrit à l'Inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition de Suisse, fera l'objet de travaux de régénération dès la fin de ce mois de septembre, pour une durée d'environ cinq semaines.

En tant que propriétaire, le Canton de Neuchâtel a saisi l'opportunité offerte par la Confédération, dans le cadre du programme des mesures de stabilisation conjoncturelle, de planifier et d'entreprendre des mesures de régénération de cette tourbière. Celles-ci répondent aux exigences de protection de l'Ordonnance fédérale sur les hauts-marais (OHM).

Jusqu'en 1990, la tourbe du Marais Rouge a été fortement exploitée à des fins horticoles. Liés à cette exploitation, de nombreux fossés profonds drainent toujours la masse de tourbe existante. Actuellement, ce marais présente une grande surface de tourbe nue asséchée où la végétation spécifique des tourbières a pratiquement disparu. En effet, les sphaignes, mousses caractéristiques des tourbières, ne sont plus présentes.

Les objectifs des travaux de régénération sont de restaurer l'équilibre hydrique de ce milieu naturel, de créer des petits plans d'eau et de favoriser les espèces floristiques telles que les sphaignes, la linaigrette engainante ou la canneberge. La faune, tant aquatique (amphibiens, libellules, coléoptères aquatiques) que terrestre (oiseaux, reptiles), bénéficiera également des futurs aménagements.

Concrètement, les mesures prévues sont le remodelage de la topographie, la construction de petites digues avec régulation du niveau d'eau et le comblement de fossés de drainage.

**Pour de plus amples renseignements:**

**Sébastien Tschanz, collaborateur scientifique au Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 79 02 ou 079 625 85 97.**

Neuchâtel, le 29 septembre 2009